





- 1 Contexte de l'étude
- 2 Méthodologie de l'étude
- 3 Objectifs de l'étude
- 4 Une volonté politique claire et des politiques publiques opérationnelles
- 5 Un encadrement juridique adapté à l'atteinte des objectifs secondaires
- 6 Une culture organisationnelle renforcée, une évaluation systématique des marchés publics et une collaboration encouragée
- 7 Recommandations de la Chambre et de Propulsion Québec



CONTEXTE DE L'ÉTUDE : LA SUITE D'UNE RÉFLEXION SUR LES ATOUTS DU QUÉBEC POUR LE SECTEUR DES TEI

En mai 2019, Propulsion Québec et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ont publié l'étude Positionner le Québec et sa métropole comme leaders des transports électriques intelligents – Étude comparative de la réglementation et des politiques publiques sur les transports électriques et intelligents.

Cette étude a permis de mettre en évidence les atouts stratégiques de la province dans le secteur des transports électriques et intelligents (TÉI), tout en soulignant les défis qui compromettent son déploiement :

- le besoin d'adapter les règles des appels d'offres publics;
- le manque de flexibilité et d'ouverture aux innovations du cadre législatif, notamment de l'approvisionnement public.

Cette étude a permis l'amorce d'une réflexion essentielle sur l'utilisation des marchés publics comme outils stratégiques pour l'économie québécoise.

En mars 2020, l'économie du Québec et du reste du monde entre dans une situation de crise en raison de la pandémie de la COVID-19. La réflexion sur le rôle stratégique des marchés publics devient incontournable.

Dans ce nouveau contexte, les marchés publics prennent toute leur importance pour faire face aux défis, notamment les obstacles logistiques, que pose la pandémie et comme moteur critique de la relance de l'économie québécoise.

Cette nouvelle étude met l'accent sur les **meilleures pratiques** observées ailleurs dans le monde et dans diverses industries pour encourager le déploiement et la commercialisation des **innovations** à travers l'approvisionnement public.

Les **solutions** les plus appropriées pour le contexte québécois font l'objet d'un examen approfondi. Il en découle dix recommandations visant à atteindre les objectifs secondaires suivants :

- Identifier les meilleures pratiques en matière d'approvisionnement public observées dans d'autres industries et ailleurs dans le monde afin de stimuler l'innovation, la commercialisation et le développement de joueurs locaux, en particulier dans le secteur des TEI.
- Identifier les freins limitant la participation et l'obtention de contrats publics par les entreprises québécoises;
- Recommander des modifications aux règles d'appels d'offres dans des instances publiques aux différents paliers gouvernementaux pour favoriser l'innovation, la commercialisation et le développement d'entreprises locales.



MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Cette étude se fonde sur trois principales sources de données :

- Des entrevues avec des acteurs de l'écosystème québécois: Une quinzaine d'entrevues individuelles d'une durée moyenne d'une heure, réalisées avec des acteurs de l'écosystème québécois du secteur public (municipal et provincial), du secteur privé (de jeunes entreprises innovantes aux multinationales en passant par les PME bien établies) et du secteur associatif et non lucratif.
- <u>Un atelier de travail</u>: D'une durée de deux heures, cet atelier de travail α été mené auprès de six entreprises innovantes du secteur des transports électriques et intelligents.
- Des recherches documentaires approfondies sur les meilleures pratiques en approvisionnement public : Plusieurs exemples et études de cas sont issus de documents d'analyse, de meilleures pratiques ou d'études de cas, notamment de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (l'OCDE), organisme qui nourrit la réflexion sur l'approvisionnement public à vaste échelle, et dispose de nombreuses données.



AXE STRATÉGIQUE 1: UNE VOLONTÉ POLITIQUE CLAIRE ET DES POLITIQUES PUBLIQUES OPÉRATIONNELLES

Les données recueillies dans le cadre de l'étude mettent en lumière les enjeux et défis suivants :

ENJEUX ET DÉFIS IDENTIFIÉS

- Fragmentation des politiques publiques entourant l'approvisionnement public, résultant d'un manque de coordination tant entre les différents ordres de gouvernement qu'entre les différents ministères et organismes décisionnels.
- Difficulté de mise en œuvre de ces politiques publiques, en raison de leur manque de clarté, ce qui se répercute sur l'ensemble des phases des processus d'appels d'offres.
- Absence de suivi des politiques publiques et de leurs effets à long terme selon leurs objectifs.
- Lacune à combler dans l'écosystème de financement pour les entreprises, leurs produits innovants, et les projets structurants selon une perspective intergénérationnelle et dépolitisée.
- Discordance entre la volonté d'encourager des produits innovants, souvent plus onéreux à l'acquisition, et la prépondérance de la règle du plus bas soumissionnaire conforme.

MEILLEURES PRATIQUES REPÉRÉES

TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

- Une volonté politique claire d'utiliser les marchés publics comme outils stratégiques pour atteindre les objectifs stratégiques suivants :
 - faciliter la participation des PME, promouvoir l'innovation et la génération des retombées;
 - favoriser le développement durable.
- Des engagements précis, un budget adéquat et une coordination entre les niveaux décisionnels. Cela se traduit par des plans d'action cohérents, réalisables, et concertés tant entre les différents ordres de gouvernement qu'entre les ministères et organismes décisionnels.

SECTEUR DES TÉL

- Imposer aux organismes publics des objectifs chiffrés, soutenus par des budgets adaptés et une approche coordonnée.
- Planifier à court, moyen et long terme la transition vers les TEI, notamment en accélérant les investissements dans le développement et le maintien des infrastructures de mobilité durable et en soutenant l'écosystème d'entreprises québécoises des TÉI.



AXE STRATÉGIQUE 2: UN ENCADREMENT JURIDIQUE ADAPTÉ À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SECONDAIRES

Les données recueillies dans le cadre de l'étude mettent en lumière les enjeux et défis suivants :

ENJEUX ET RÉFLEXION GÉNÉRALE

ENCADREMENT JURIDIQUE GÉNÉRAL



- Manque d'uniformité et degré élevé de complexité de l'encadrement juridique (règles supranationales, lois et règlement, politiques de gestion contractuelle et principes jurisprudentiels) à tous les paliers.
- Encadrement juridique peu souple et mettant un accent particulier sur l'intégrité des marchés publics, ce aui conduit souvent à l'utilisation par défaut de la rèale du plus bas soumissionnaire conforme.
- L'évaluation des marchés publics, centrée sur l'efficience budgétaire, freine les réflexions stratégiques globales et perpétue la perception des approvisionnements publics comme une « fonction administrative » au lieu d'un outil stratégique d'obtention de valeur.

AXE STRATÉGIQUE 2: UN ENCADREMENT JURIDIQUE ADAPTÉ À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SECONDAIRES

Les données recueillies dans le cadre de l'étude mettent en lumière les enjeux et défis suivants :



Évaluation

des besoins et

planification

ENJEUX ET DÉFIS IDENTIFIÉS

- Manque de règles permettant la collaboration et le dialogue entre le secteur privé et le secteur public au stade de l'évaluation des besoins
- Commercialisation La première vente très ardue pour les produits innovants au Québec, souvent davantage que sur des marchés étranaers.
- Rédaction des exigences techniques basée sur des produits et services existants, n'offrant souvent pas la flexibilité nécessaire pour acquérir un bien, produit ou service innovant.
- Processus d'approvisionnement développés davantage en fonction des coûts d'acquisition, et non des coûts d'exploitation, notamment en raison des modalités de financement des projets et de la budgétisation des dépenses publiques.

MEILLEURES PRATIQUES REPÉRÉES

TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

- Favoriser la collaboration/l'engagement/le dialogue en amont entre les différents acteurs du marché, privés comme publics, afin d'informer les organismes publics sur les solutions innovantes existantes ou en développement, d'atténuer ou de mieux évaluer certains risques associés aux solutions recherchées et de prendre le pouls du marché et de la concurrence.
- Utiliser un processus d'approvisionnement dès l'étape de l'évaluation des besoins par les donneurs d'ordres.

SECTEUR DES TÉL

- Soutenir financièrement les marchés publics afin qu'ils servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations.
- Favoriser, sauf exception, des exigences techniques (i) formulées sous forme d'exigences de performance et/ou de fonctionnalité et (ii) en référence à des normes ou règlements nationaux et internationaux reconnus.
- Développer des outils de mesure des exigences de performance et de fonctionnalité
- Prévoir des budgets d'approvisionnement pluriannuels et/ou adaptés aux objectifs secondaires et s'assurer que l'acquisition se fasse au sein même des opérations.

AXE STRATÉGIQUE 2 : UN ENCADREMENT JURIDIQUE ADAPTÉ À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SECONDAIRES

Les données recueillies dans le cadre de l'étude mettent en lumière les enjeux et défis suivants :

		ENJEUX ET DÉFIS IDENTIFIÉS		MEILLEURES PRATIQUES REPÉRÉES
ÉTAPE 2 Les modes de sollicitation	٠	Manque de flexibilité en ce qui a trait aux processus permettant d'acquérir des biens/ produits, services ou solutions innovants.		TOUS LES SECTEURS
			٠	Faciliter la participation des PME aux marchés publics.
			٠	$\label{eq:lower_lambda} All \'eger la \mbox{\it lourdeur} \mbox{\it administrative} \mbox{\it des} \mbox{\it processus} \mbox{\it d'approvisionnement.}$
			*	Éliminer les obstacles à la compétitivité des entreprises locales, notamment en mettant en place, dans les contrats, des exigences indirectes favorisant les retombées économiques locales.
				SECTEUR DES TÉI
			٠	Privilégier des procédures permettant un dialogue entre les soumissionnaires et l'organisme public.
			٠	Permettreetencadrerlespropositionsalternativesouvariantes.

AXE STRATÉGIQUE 2: UN ENCADREMENT JURIDIQUE ADAPTÉ À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SECONDAIRES

Les données recueillies dans le cadre de l'étude mettent en lumière les enjeux et défis suivants :



d'adjudication

ENJEUX ET DÉFIS IDENTIFIÉS

- Utilisation de la règle du plus bas soumissionnaire conforme au détriment de la possibilité pour les marchés publics d'atteindre des objectifs de promotion de l'innovation, de développement des entreprises québécoises, et de création de retombées locales.
- Absence de prise en compte des coûts sur l'ensemble du cycle de vie qui peut par exemple désavantager les véhicules électriques lorsqu'ils sont mis en concurrence avec les véhicules traditionnels.
- Utilisation de critères de conformité comme critères de qualité inadaptée à l'acquisition d'innovation, et absence d'évaluation transparente de ces critères de qualité.

MEILLEURES PRATIQUES REPÉRÉES

TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE

- Privilégier la règle de l'offre la plus avantageuse sur le plan économique/ Most Economically Advantageous Tender (MEAT).
- Passer du coût d'acquisition d'un bien aux « Coûts de cycle de vie » (CCV) ou au « Coût global de possession » (CTP).
- Utiliser des critères de qualité: i) fondés sur des paramètres liés à l'innovation; ii) liés aux besoins préalablement évalués.
- Privilégier une évaluation transparente des critères de qualité.

SECTEUR DES TÉI

 Éviter de mettre en concurrence des véhicules traditionnels et des véhicules électriques à moins de prendre en compte leur coût total sur le cycle de vie et leurs externalités.

AXE STRATÉGIQUE 2 : UN ENCADREMENT JURIDIQUE ADAPTÉ À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SECONDAIRES

Les données recueillies dans le cadre de l'étude mettent en lumière les enjeux et défis suivants :

	ENJEUX ET DÉFIS IDENTIFIÉS	MEILLEURES PRATIQUES REPÉRÉES
ÉTAPE 4 Les contrats	 Utilisation systématique des mêmes gabarits de contrats pour un large spectre de types d'appels d'offres, due en partie à un souci d'harmonisation des exigences contractuelles et d'efficacité. Pour plusieurs secteurs, manque de suivi contractuel, que ce soit en cours d'exécution ou en fin de contrat. 	* Adapter les gabarits de contrats aux spécificités du domaine et du contrat. Développer ou promouvoir l'utilisation de type de contrats favorisant l'innovation et la création de partenariats. Effectuer un suivi systématique des exigences tout au long de la durée et à la fin des contrats.



AXE STRATÉGIQUE 3 : UNE CULTURE ORGANISATIONNELLE RENFORCÉE, UNE ÉVALUATION SYSTÉMATIQUE DES MARCHÉS PUBLICS ET UNE COLLABORATION ENCOURAGÉE

Les données recueillies dans le cadre de l'étude mettent en lumière les enjeux et défis suivants :

	ENJEUX ET DÉFIS IDENTIFIÉS	MEILLEURES PRATIQUES REPÉRÉES			
	ersion au risque des acheteurs publics québécois quant	TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE			
no	'utilisation de modes de sollicitation ou d'adjudication uveaux ou innovants, ou qui ne se fonde pas sur la règle plus bas soumissionnaire conforme.	Atténuer l'aversion au risque des acheteurs publics, grâce à une identification précise des avantages des			
	Aversion au risque particulièrement problématique pour le domaine des TEI	procédures d'approvisionnement et des solutions in- novantes ainsi que des objectifs clairs et mesurables.			
	ertaines contraintes organisationnelles (budget, rcharge de travail ou manque de spécialisation) en-	 Renforcer les compétences liées à l'achat public. 			
co	ndrent un besoin d'approfondissement en expertise et nnaissances des acheteurs publics, notamment innovation.	Évaluer les systèmes de passation des marchés au niveau des contrats et des organismes publics.			
	anque de données et d'information sur les provisionnements publics, leur efficacité, la valeur qu'ils	 Développer et mettre à jour régulièrement des indicateurs clés de performance. 			
_	nèrent ou l'atteinte des objectifs politiques qu'ils doivent ettre en œuvre.	 Intégrer les bases de données gouvernementales, afin de conduire à un allégement de la lourdeur admin- 			
αff	fficulté d'obtenir un retour sur l'expérience. Cela peut fecter les marchés publics et empêcher ou freiner l'améliotion pouvant résulter de cette évaluation.	istrative des processus d'approvisionnement et ainsi promouvoir la participation des PME.			
		SECTEUR DES TÉI			
se pe du	anque de cadre formel de collaboration entre les cteurs public et privé, ce qui fait que le secteur public ne ut bénéficier des atouts, des forces et des expériences secteur privé, et le secteur privé d'un interlocuteur et irtenaire.	 Favoriser les approches collaboratives et la participation de l'ensemble des parties prenantes. 			



RECOMMANDATIONS



La Chambre et Propulsion Québec présentent aux décideurs publics et aux acteurs de l'industrie 10 pistes de solution pour atteindre les objectifs au cœur des trois axes stratégiques de l'étude :

- une volonté politique claire et des politiques publiques opérationnelles;
- un encadrement juridique adapté à l'atteinte des objectifs secondaires;
- 💠 une culture organisationnelle renforcée, une évaluation systématique des marchés publics et une collaboration encouragée.

$N^{o}1$ — Faire des marchés publics un outil stratégique de développement économique et de renforcement de l'innovation au Québec.

Soutenir l'écosystème des entreprises québécoises, notamment du secteur des TEI, par :

- L'électrification des flottes des véhicules des acheteurs publics afin qu'ils se positionnent comme clients exemplaires;
- La bonification et l'accélération de ses investissements en R et D afin de favoriser l'innovation, le démarrage et l'exportation, et ce, dans une optique de maximisation de la commercialisation des nouvelles solutions en TEI.

Renforcer la culture organisationnelle des marchés publics et procéder à une évaluation systématique des approvisionnements publics

- N°2 Soutenir le renforcement des compétences des acheteurs publics par la mise en place de formations et d'outils adéquats.
- $N^{\circ 3}-$ Mettre en place un mécanisme d'évaluation systématique des approvisionnements publics ou de leur répercussions.
- $N^\circ 4$ Développer et mettre à jour régulièrement des indicateurs clés de performance efficaces et pertinents.
- $N^{\circ}5$ Créer une plateforme d'échange entre le secteur public et le secteur privé, sur les marchés publics.

Moderniser l'encadrement juridique des marchés publics afin de l'adapter à l'atteinte d'objectifs

- N°5 Modifier le cadre juridique applicable aux marchés publics afin d'accroître la promotion de l'innovation, le développement durable, la participation des PME et les retombées économiques locales.
- N°7 Revoir les modes d'adjudication pour favoriser la valeur plutôt que le prix.
- N°8 Revoir les modèles de contrats pour favoriser les partenariats et optimiser la répartition des risques.

Une volonté politique claire et des politiques publiques opérationnelles

- N°9 Doter le ministère de l'Économie et de l'Innovation d'une enveloppe de soutien à l'innovation et à la carboneutralité.
- N°10 Doter le Québec d'une « Banque verte » gérée par investissement Québec ayant la responsabilité du développement, du soutien et de la réalisation de projets structurants intergénérationnels, notamment dans la lutte aux changements climatiques.

